Concertation garantie par la commission nationale du débat public CNDP

LE PROJET Ep'HyNE

Création d'une unité de capture de CO_2
et de production de carburant d'aviation durable
sur l'Ecoparc de Chavelot

NEWSLETTER D'INFORMATION TRIMESTRIELLE

3ème TRIMESTRE 2026

CONCERTATION CONTINUE

Édito des maîtres d'ouvrage

Une information régulière dans le cadre de la concertation continue

Mesdames et Messieurs les élus,
Chères habitantes, chers habitants,

Verso Energy a le plaisir de vous adresser la troisième newsletter d'information du projet Ep'HyNE, diffusée dans le cadre de la concertation continue.

Cette newsletter est partagée de manière trimestrielle afin de :

- *Vous informer régulièrement de l'avancement du projet ;*
- *Vous présenter les principales étapes franchies ;*
- *Maintenir un dialogue transparent avec l'ensemble des acteurs du territoire.*

Vous pouvez vous inscrire à la newsletter directement sur le site de la concertation continue pour être informé de chaque nouvelle publication.

Toutes les newsletters seront également consultables en ligne sur le site de la concertation continue : https://concertation-ephyne.eu/

Bonne lecture,
L'Equipe du projet Ep'HyNE

Restez informés sur les actualités de la concertation continue

- Participez et laissez vos questions ou commentaires à l'adresse : contact@concertation-ephyne.eu
- Pour suivre les actualités, consulter les documents ou vous inscrire à la newsletter : https://concertation-ephyne.eu/
- Le site internet a connu 38 visiteurs uniques pour un total de 182 pages consultées pour la période du 2 juin 2026 au 15 octobre 2026.

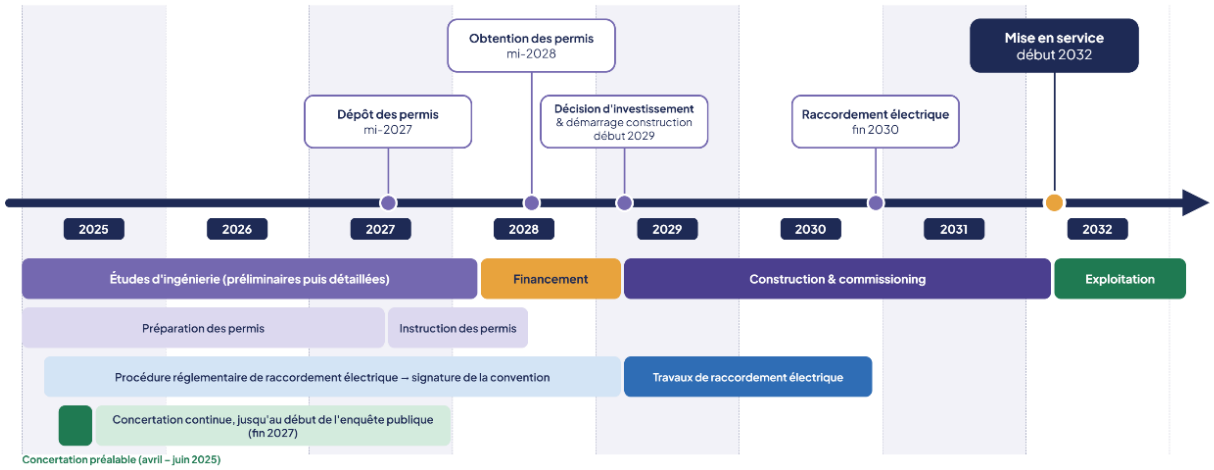
Informations concernant le calendrier de dépôt des demandes d'autorisation

Les études techniques du projet Ep'HyNE se poursuivent afin d'affiner certains paramètres de conception et de permettre la consolidation des dossiers qui seront déposés. Dans ce cadre, le dépôt des demandes d'autorisation est envisagé à la fin du premier semestre 2027.

Pour rappel, le détail des différentes procédures administratives nécessaires à la réalisation du projet est disponible sur le site internet de la concertation continue, dans la rubrique « La concertation continue / Dossiers d'autorisations administratives ».

Le maintien de ce calendrier permet de tenir un objectif de mise en service du projet d'ici 2032 pour répondre aux besoins de ReFuelEU Aviation. Le planning prévisionnel du projet est présenté ci-dessous.

Projet Ep'HyNE — planning simplifié



ReFuelEU Aviation : l'Europe maintient le cap

Au cœur de la raison d'être du projet Ep'HyNE, le règlement européen ReFuelEU Aviation fixe des objectifs progressifs d'incorporation de carburants d'aviation durables. La Commission européenne a confirmé à plusieurs reprises ces derniers mois leur maintien.

ReFuelEU Aviation en bref

Applicable depuis le 1er janvier 2025, ce règlement impose aux fournisseurs de carburant des aéroports européens d'incorporer une part croissante de carburants durables, avec un sous-objectif pour les carburants de synthèse (e-SAF), produits à partir d'hydrogène renouvelable ou bas carbone et de CO_2 capté : c'est le carburant que produira Ep'HyNE.

Année	Part minimale de carburants d'aviation durables	dont carburants de synthèse (e-SAF)
2025	2 %	–
2030	**6 %**	**1,2 %**
2032	6 %	2 %
2035	20 %	5 %
2040	34 %	10 %
2050	70 %	35 %

Trajectoire simplifiée. Pour les carburants de synthèse, les valeurs 2030 et 2032 correspondent à des moyennes sur 2030-2031 et 2032-2034.

Des objectifs confirmés par la Commission européenne

En mars dernier, la Direction générale de la mobilité et des transports de la Commission européenne (DG MOVE) a confirmé que les obligations d'incorporation et les sanctions prévues par le règlement restaient inchangées. Fin septembre, devant le Parlement européen, elle a réaffirmé qu'elle n'envisageait ni de supprimer ni de réduire les objectifs 2030 pour les carburants de synthèse. Les premiers résultats sont encourageants : selon l'Agence européenne de la sécurité aérienne (EASA), l'objectif de 2 % pour 2025 a été dépassé (près de 2,8 %).

Une évaluation encadrée et un calendrier lisible

Comme prévu par le règlement, la Commission conduira une évaluation de sa mise en œuvre : une consultation des parties prenantes, puis un rapport attendu au second semestre 2027. Ce calendrier, antérieur à la décision finale d'investissement du projet Ep'HyNE, apporte de la visibilité aux futurs acheteurs de carburant comme aux investisseurs.

Verso Energy et Q8Aviation : une coopération de long terme

Verso Energy a été retenue par Q8Aviation, acteur majeur de la distribution de carburant d'aviation en Europe, pour coopérer sur la fourniture de carburant d'aviation de synthèse (e-SAF) à long terme pour ses opérations européennes.

Une coopération stratégique qui débute avec DEZiR

Cette coopération stratégique de long terme s'appuie en premier lieu sur DEZiR, le projet de Verso Energy situé sur la zone industrielle de Rouen, dont la mise en service est visée à l'horizon 2030. DEZiR deviendra une source durable de carburant de synthèse pour Q8Aviation, afin de l'accompagner dans le respect de ses obligations au titre de ReFuelEU Aviation à partir de 2030.

Des volumes complémentaires issus des autres projets de Verso Energy

Au-delà de DEZiR, la coopération porte également sur des volumes complémentaires issus des autres projets développés par Verso Energy. Ep'HyNE, qui succède directement à DEZiR dans le portefeuille de projets de Verso Energy, a vocation à prendre le relais pour répondre aux besoins croissants de Q8Aviation.

Pourquoi cet accord est important

Plus qu'un simple accord de fourniture, ce partenariat est un signal de confiance dans la capacité de Verso Energy à produire des carburants de synthèse à grande échelle, en Europe et pour l'Europe. Ensemble, Verso Energy et Q8Aviation entendent :

- **décarboner l'aviation**, l'un des secteurs les plus difficiles à transformer ;
- **renforcer la souveraineté énergétique de l'Europe** en produisant du carburant durable sur son propre sol ;
- **démontrer que des engagements de long terme** entre fournisseurs de carburant et producteurs d'e-SAF sont la clé pour atteindre les objectifs européens.

> **Le saviez-vous ?**
>
> Dans le cadre de ReFuelEU Aviation, ce sont les fournisseurs de carburant d'aviation, comme Q8Aviation, qui portent l'obligation d'incorporer des carburants durables dans le kérosène livré aux aéroports européens. Sécuriser dès aujourd'hui des approvisionnements de long terme auprès de producteurs européens est donc pour eux un enjeu essentiel.

PLF 2027 : une « double enchère » pour les carburants de synthèse

Le projet de loi de finances pour 2027, présenté en Conseil des ministres le 1er octobre, propose la création d'un mécanisme de soutien destiné à faire émerger une production française de carburants d'aviation de synthèse. Le projet Ep'HyNE pourrait en bénéficier.

Un dispositif pour sécuriser les premières usines

Les carburants de synthèse coûtent aujourd'hui plus cher à produire que le kérosène fossile, et les acheteurs hésitent encore à s'engager sur de longues durées, certains attendant de voir si le cadre réglementaire européen évoluera. L'État a donc retenu le principe d'une « double enchère », qui rapproche les besoins des producteurs et ceux des acheteurs :

Producteurs français d'e-SAF	→	Intermédiaire public	→	Fournisseurs de carburant d'aviation
1re enchère : contrats d'achat de long terme (jusqu'à 15 ans)		Achète les volumes puis les remet sur le marché		2e enchère : contrats de plus courte durée

Ce mécanisme permettrait de soutenir jusqu'à 160 000 tonnes par an de carburants de synthèse renouvelables et bas carbone produits en France, soit le volume nécessaire pour atteindre l'objectif de 2 % fixé par ReFuelEU Aviation pour 2032. Il serait financé en priorité par les recettes issues des enchères, puis par les éventuelles sanctions prévues par le règlement européen et, en dernier recours, par une contribution sur le kérosène fossile acquittée par les fournisseurs de carburant. Le mécanisme devrait par ailleurs être bénéficiaire pour le budget de l'État au cours de ses premières années.

Une fenêtre compatible avec le calendrier d'Ep'HyNE

Le dispositif vise les projets dont la mise en service est prévue entre 2030 et 2032. Le calendrier prévisionnel du projet Ep'HyNE s'inscrit dans cette fenêtre : le projet pourrait ainsi se porter candidat, ce qui renforcerait la visibilité sur ses débouchés et faciliterait sa décision finale d'investissement.

Prochaines étapes

Le projet de loi de finances est désormais examiné par le Parlement. Les modalités précises du mécanisme seront ensuite définies avec les producteurs, les fournisseurs de carburant et les compagnies aériennes. Nous vous tiendrons informés dans les prochaines newsletters.